

DM N° 2024 / 15

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

**DECISION DU MAIRE RELATIVE AU BAIL PROFESSIONNEL CONCERNANT LE LOCAL
24 AVENUE JOLIOT CURIE**

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Dr Patricia ROUVIERE, souhaite louer le local appartenant à la Commune et sis 24 Avenue Joliot Curie (RdC), il convient d'établir le bail professionnel correspondant,

DECIDE

Article 1^{er} : de procéder à la signature du bail professionnel pour le local sis 24 Avenue Joliot Curie (RdC) appartenant à la Commune, avec le Dr Patricia ROUVIERE, à compter du 1^{er} Mai 2024, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 30 Avril 2030,

Article 2 : dit que cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 100 €.

Article 3 : la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner d'acte.

Un extrait sera publié sur le site Internet de la Commune.

Expédition en est adressée à Madame la Sous-Préfète de Céret.

Fait à Palau-del-Vidre, le 29 Avril 2024

Le Maire,
Bruno GALAN

